

Pour publication immédiate

Projet de règlements sur la promotion du tabac

LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'ÉVALUATION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES SE RÉJOUIT DU DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENTS SUR LE TABAC DÉPOSÉ PAR LE MINISTRE COUILLARD

Sainte-Marie, le 10 mars 2008. – La Direction de santé publique et de l'évaluation de Chaudière-Appalaches (DSPE) appuie le projet de règlements comportant une série de mesures renforçant les dispositions de la Loi sur le tabac. Le directeur de santé publique, le Dr Philippe Lessard, estime « que des restrictions supplémentaires sur la promotion du tabac sont nécessaires compte tenu du comportement déplorable des fabricants du tabac qui ont scandaleusement exploité les zones grises de la Loi ».

Promotion aux points de vente

Le Dr Lessard se réjouit des projets de règlements concernant les restrictions sur la promotion du tabac aux points de vente. Il estime qu'il est essentiel que l'interdiction des étalages, en vigueur, à compter du 31 mai prochain, ne soit pas remplacée par le recours à des affiches publicitaires de grande dimension.

Vente à l'unité des cigarillos

De plus, la DSPE accueille très favorablement l'intention du gouvernement d'interdire la vente de cigarillos à l'unité. Ces « mini-cigares » sont des produits d'initiation à la nicotine. Leur mise en marché a provoqué le renversement de la tendance à la baisse des dix dernières années de l'usage du tabac chez les jeunes. L'interdiction de la vente de cigarillos à l'unité représente une mesure logique susceptible de les rendre moins attrayants auprès des jeunes.

Nous croyons qu'il est important d'adopter cette réglementation dans les plus brefs délais. Ainsi, l'ensemble des dispositions de la Loi et des règlements touchant la promotion aux points de vente entreront en vigueur en même temps.

La DSPE, dont un des mandats couvre la promotion et la protection de la santé et du bien-être de la population, est particulièrement sensible au problème du tabac. Le tabagisme représente la plus importante cause de décès évitables dans notre société. La mise en place d'une stratégie globale de lutte contre ce fléau s'avère donc nécessaire.

... 2

Nous réitérons notre appui sans réserve au ministre de la Santé et des Services sociaux et à son gouvernement, afin que ce projet de règlements soit adopté le plus rapidement possible.

- 30 -

Source : Service des communications
Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Téléphone : 418 386-3553